



Frais de dépens

Par Emmanueldibufala

Bonjour,

Je viens de perdre un jugement au tribunal d'instance suite à un recours amiable n'ayant pas fonctionné face à la cpam. Je réclamais un demi salaire qui ne m'a pas été versé. Bref, la décision étant prise, je ne reviendrai pas dessus mais voilà qu'on me demande de régler des frais de dépens et j'ai vu que ceux-ci pouvaient atteindre des sommes colossales pour moi. J'avoue que je ne comprends pas étant donné que je me suis retrouvé uniquement face à un juge et une représentante de la cpam, pas en tenue d'avocat. À combien dois-je m'attendre à payer? Je voudrais juste savoir si j'ai une raison de ne pas mettre fin à mes jours des aujourd'hui, très sincèrement. Quelle est donc cette machine à broyer les gens qui contestent les injustices?

À quoi bon continuer dans cette misère matérielle, je travaille 6 jours sur 7, 3 week ends sur 4 et je galère.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que vous n'avez pas le montant, il est inutile de vous affoler.

Vous pouvez peut être encore faire appel ?

Et demander l'aide juridictionnelle pour payer un avocat.

[url=https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/reclamation-mediation-voies-de-recours/contester-decision]https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/reclamation-mediation-voies-de-recours/contester-decision[/url]

Par Emmanueldibufala

Merci pour votre réponse, mais de quel ordre peut être la somme due? J'ai lu 3000 euros, pour si peu?

Le message est clair, non?

Par yapasdequoi

Impossible de vous répondre. Demandez au greffe.